

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/16 EN DATE DU 20/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 mars 2023, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 14 mars 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON. CARREAUD.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.



TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, fixe pour l'année 2023 les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.39%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 76.56%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.10%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 23/03/2023

Transmise à la préfecture le 23/03/2023